



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 mars 2017

Présidence	:	HELD Jean-Blaise
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	25 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	3
Absent	:	2
Votations	:	à main levée
Clôture de la séance	:	23h06
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 13 décembre 2016 Préavis 01/17, 02/17, 03/17 et 04/17

ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment d'Alicia Perroud et Claude-Alain Ramel
- 2) Election de la nouvelle secrétaire du Conseil
- 3) Election d'un deuxième scrutateur suppléant
- 4) Préavis 01/2017 : Demande de crédit de **Fr. 155'000.-** pour le raccordement des Eaux usées de « Sarandin » au collecteur communal
- 5) Préavis 02/2017 : Demande de crédit de **Fr. 24'000.-** pour la réalisation des 2 dernières phases de l'étude sur la sécurité routière à Vucherens
- 6) Préavis 03/2017 : Adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau
- 7) Préavis 04/2017 : Demande de crédit de **Fr. 14'500.-** pour l'achat d'une tondeuse autoportée
- 8) Information de la Commission chargée de rendre un avis sur le plafond d'endettement de l'ASIJ
- 9) Divers et propositions individuelles

* * * * *

OUVERTURE

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette première séance de l'année.

APPEL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

PROCÈS-VERBAL

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est mis en discussion. Le PV est accepté sans abstention avec remerciements à Fabienne Blanc, pour la rédaction.

ASSERMENTATION

Assermentation de Alicia Perroud.
Assermentation de Claude-Alain Ramel.

COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président rappelle l'art. 40d « le secret de fonction », en effet tous les Conseillers communaux sont tenus au secret de fonction.
Un des derniers préavis (« Sarandin »), pas encore approuvé, aurait été remis à une personne du village, ne faisant pas partie du Conseil et ceci avant cette séance. Il prie de respecter le secret de fonction pour la bonne marche du Conseil.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Denis Grosjean

Il rend attentif au fait que l'ordre du jour est assez étoffé, mentionne tous les préavis que nous traitons ce soir et qui seront à l'ordre du jour. Il rappelle que toutes ces demandes de crédits avaient été planifiées afin de mettre en œuvre ce qui est prévu dans nos objectifs.

PPA : l'urbaniste termine le dossier suite à la séance d'information du 14 mars. La mise à l'enquête est prévue du 8.4 au 7.5. La municipalité souhaite aller plus vite avec le paquet du règlement. Elle désire éviter les enquêtes supplémentaires et préfère garder le règlement en état afin de ne pas perdre une année encore et clore ce dossier d'ici à cet automne.

Oxana Gueissaz

Transports : la Municipalité a décidé d'adhérer à la MobiGroupe de Moudon et environs (transport de personnes à mobilité réduite). Sur la ligne 62, les voyageurs augmentent sans cesse et la cadence passera à 15' aux heures de pointe. A partir de décembre 2017, la ligne passant à la Râpe sera supprimée.

Urbain Cherpillod

Déchèterie : la réfection est en cours. Au niveau financier on va faire des économies suite à des négociations avec les partenaires. Point de vue pratique : la benne de papier/carton sera remplacée par une benne compactante afin de gagner du temps et de la place.
Des mesures doivent être prises au niveau des déchets encombrants. Des personnes versent des objets qui ne vont pas dans cette benne mais qui devraient aller à la poubelle, ce qui n'est pas tolérable.

La Municipalité ne souhaite pas recycler les plastiques car seuls certains plastiques sont recyclables et il y a déjà d'autres problèmes à résoudre. Certains magasins reprennent les plastiques.

Remy Favre

Rien à signaler

Etienne Cherpillod

La Place de jeux a été entièrement refaite. Au mois d'avril, elle sera bouclée pour quelques semaines afin de réensemencer. Cette place de jeux est dans les règles de sécurité et la Municipalité mettra un panneau « Les enfants sont sous la responsabilité des parents ».

Des enfants lancent des cailloux en bas du toboggan. Ils ont été repris par un employé communal.

Mézières a une magnifique nouvelle bibliothèque.

Le nouveau collège de Servion ouvrira au mois d'août et les sociétés de gymnastique y seront actives.

Le collège de Carrouge : les délégués sont au courant de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité de l'école de Carrouge

Forêt : une grosse coupe de bois est en cours à Vucherens.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. Il est accepté tel que proposé dans la convocation avec les commentaires suivants :

Luc Olivier : peut-on mettre à l'ordre du jour : Informations de la Municipalité ?

Jean-Blaise Held : ce sont de vieilles habitudes mais cela doit être modifiable.

Julien Mortier : propose le renvoi du point numéro 5 demande de crédit de Fr. 24'000.- (sécurité routière).

Jean-Blaise Held : il faut faire la demande de renvoi au moment où la demande est présentée.

ELECTION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE DU CONSEIL

Suite à la démission de Fabienne Blanc en tant que secrétaire du Conseil, une personne s'est présentée pour le poste : Véronique Schrago.

Élection de Véronique Schrago comme secrétaire du Conseil Communal acceptée par acclamation.

Claude Freymond prendra la succession de Véronique Schrago au Conseil Communal lors de la séance du 20.06.2017.

ÉLECTION D'UN DEUXIÈME SCRUTATEUR SUPPLÉANT

Nathalie Vuagniaux première scrutatrice, Valérie Hirt deuxième scrutatrice, Camille Troillet est maintenant première scrutatrice suppléante et il faut élire un/une deuxième scrutateur/scrutatrice suppléant-e. Le Président rappelle qu'il est important d'être disponible pour le dépouillement des bulletins des élections cantonales du 30 avril et du 21 mai.

Proposition de Gilbert Grin pour le poste, accepté par acclamation.

TRAITEMENT DES PREAVIS

Nous en avons fini et entrons sur les différents préavis proposés aujourd'hui :

**1) PREAVIS 01/17 : DEMANDE DE CREDIT DE FR 155'000.- POUR
LE RACCORDEMENT DES EAUX USEES DE « SARANDIN » AU COLLECTEUR
COMMUNAL**
Commission de gestion : Pierre Béda, Eric Cherpillod, Blaise Rion

Présentation par la Municipalité

Sarandin est le dernier quartier à ne pas être raccordé aux eaux usées. La rapidité de ces travaux est due au raccordement qui a dû être fait entre Ropraz et Vuillens. L'entreprise était déjà sur place, ils ont promis qu'ils ne demanderaient pas un coût d'installation de chantier supplémentaire.

Les 4 propriétaires ne sont pas dans la zone village mais sur zone d'exploitation agricole. Un collecteur était déjà posé donc ils ont l'opportunité de pouvoir se raccorder. Il y a aussi une fête tous les 3 ans sur la place et chaque fois il y a un problème de toilettes, déchets cuisine. On pourra créer une chambre qui sera utile pour les manifestations, étant donné que c'est un secteur des fêtes, mais ce n'était pas l'élément majeur pour ce raccordement.

Sur la carte, vous localisez Sarandin et la tranchée venant se raccorder au triangle du point E afin de gagner des mètres de façon rectiligne. La Municipalité a décidé de faire le tronçon vert et Fr. 3'000.- à Fr. 4'000.- sont déjà investis pour mettre le tuyau en attente.

La STAP sera à l'endroit le plus bas de ces 4 biens-fonds et fonctionnera le soir où les eaux descendront sur le bout du rectangle du point E. Dans les **Fr. 155'000.-** demandés se trouve la part des propriétaires, ceci étant la part globale. Une somme identique est demandée à chaque propriétaire qu'ils soient loin ou pas du raccordement.

Les propriétaires paient tout le travail en gravitaire et la commune paie le reste, y compris les frais d'ingénieur.

La part des propriétaires se monte à **Fr. 58'400.-**. La part de la commune est de **Fr. 96'400.-**. Les réserves de fonds affectés pour ce projet (**Fr. 50'000.-**) sont amortis en 2017. Le reste sera amorti sur 10 ans.

Rémy Favre reste à disposition pour d'autres questions.

Rapport de la commission de gestion

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussions

Nathalie Vuagniaux : est-ce que tous les propriétaires sont au courant ?

Rémy Favre : les propriétaires sont tous d'accord de verser cette somme et sont au courant. Si le préavis ne passe pas ce soir, ils savent aussi que cela ne se fera pas.

Décision

Le préavis 01/17 – la demande de crédit de **Fr. 155'000.-** pour le raccordement des eaux usées de « Sarandin » au collecteur communal est accepté à l'unanimité.

2) PREAVIS 02/17 : DEMANDE DE CREDIT DE FR 24'000.- POUR LA REALISATION

DES 2 DERNIERES PHASES DE L'ETUDE SUR LA SECURITE ROUTIERE DE VUCHERENS

Commission de gestion : Hélène Genet, Christophe Dutoit, Stéphane Dutoit

Présentation par la Municipalité

Denis Grosjean :

La commission permanente, la commission ad hoc et la Municipalité partagent le même avis : mettre la vitesse supérieure pour réaliser l'aménagement de la sécurité routière. On terminera les travaux d'aménagement d'ici à la fin de la législature.

Rapport de la commission de gestion

La Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Julien Mortier : non-entrée en matière de ce préavis demandée. Au dos du préavis certains documents sont mentionnés sans prise de connaissance possible. Paragraphe 2 : exclusion des aménagements de trottoir et réalisation d'une zone à 30 km/h dans le village. Si je peux avoir des réponses et si les réponses ne me satisfont pas, je garde mon renvoi.

Jean-Blaise Held explique que c'est une entrée en matière.
On vote après sur la non-entrée en matière ou pas.

André Savary : il s'agit d'une erreur d'impression. La commission de gestion était en possession de ces documents et on doit leur faire confiance.

Daniel Gallay : ne peut se prononcer, ne connaissant pas les faits. Le travail de la commission a été fait mais je n'ai pas de détail. On a dit qu'il n'y avait pas eu de contre-offre de la société donc je voudrais en savoir plus sur ce dossier. Je demande également le renvoi, ce qui ne devrait pas retarder les travaux.

Hélène Genet : ayant eu connaissance des études, il serait dommage de retarder ces travaux car la sécurité est importante.

Valérie Hirt : on doit tout savoir effectivement. Mais s'il y a une commission, c'est qu'ils ont étudié le cas et on ne va pas faire des aménagements sans passer devant le Conseil.

André Savary : on est en démocratie on doit entrer en matière par respect du travail de la commission.

Julien Mortier : la sécurité me tient à cœur et je ne mets pas en cause le travail de la commission.

Daniel Gallay : j'ai vécu la même chose à Echichens. On a réuni les gens de la commune et dit ce que l'on voulait faire. Tandis qu'ici on le fait en vase clos. Le risque de passer en force et dire non aux montants investis.

Fabienne Wampfler : étant membre de la sécurité routière, on parle d'une étude sur laquelle on déjà beaucoup travaillé. Ceci étant complexe on doit avoir une étude professionnelle pour cadrer le tout et aller à l'essentiel. Aucune zone n'est vraiment définie totalement.

Stéphane Dutoit appuie les propos de Fabienne Wampfler.

Il y a donc une proposition de non-entrée en matière.

Ceux qui refusent l'entrée en matière doivent lever leurs cartes de vote.

3 personnes lèvent la carte.

Ceux qui acceptent l'entrée en matière lèvent la carte 19

Abstention 1

Rémy Favre : Ceci est le reflet de la population du village. Nous avons une quantité de demandes pour faire quelque chose et maintenant que l'on veut le faire c'est difficile de revenir en arrière. Il n'est pas fait mention d'annexes, mais documentation, ce qui a été remis à la commission concernée. Le Conseil Communal a nommé sa commission et ne l'a pas fait pour rien. Ils veulent être mieux renseignés pour pouvoir rapporter.

Le bureau d'ingénieur, Christe & Gyax, est le bureau qu'il nous fallait et ce serait difficile de recommencer à zéro car il nous fait entièrement satisfaction.

Remarques/avis : aucun.

Décision

Le préavis 02/17 – Demande de crédit de **Fr. 24'000.-** pour la réalisation des 2 dernières phases de l'étude sur la sécurité routière de Vucherens est accepté avec 22 acceptations 1 avis contraire.

3) PREAVIS 03/17 : ADAPTATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Commission de gestion : Michel Anex, Fabien Chevalley, Camille Troillet

Présentation par la Municipalité

Rémy Favre :

Adaptation de notre règlement communal concernant l'eau. Nous sommes contraints de le faire ceci étant une loi fédérale avec entrée en vigueur le 13 août 2013.

Le retard est dû au département cantonal qui a mis beaucoup de temps à répondre et à approuver notre règlement.

On s'achemine vers une nouvelle version, on ne doit plus parler du prix de l'eau mais du droit causal de l'eau en échange de service, selon la loi fédérale. Nous devons émettre des taxes et les impôts de la commune ne peuvent plus payer ces objets-là. Notre ancien règlement est bon et le nouveau va très peu changer sauf au niveau financier car ce service doit s'autofinancer ce qui est nouveau. C'est un impôt déguisé.

Le tableau du préavis mentionnant les taxes du règlement, est fixé par le Législatif. Nous avons pris le règlement qui a été le plus utilisé et mis en page pour notre Commune. Il n'y a rien d'exceptionnel et tout est conforme à cette loi.

Le Conseil Communal devra fixer le prix de l'eau par exemple Fr. 4.- le m³ et la Municipalité jouera sur ce montant et redemandera au Législatif pour augmenter le montant.

Une deuxième modification : ce n'est plus un raccordement au niveau maison mais par appartements. Une maison avec trois appartements => trois taxes.

Rapport de la commission de gestion

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Valérie Hirt : point important et manquant. Concernant les travaux et/ou chantiers. Dans d'autres règlements, on installe des compteurs (forfaits). Ici rien n'est mentionné.

Rémy Favre : oui l'art 48. On explique que la Municipalité peut mettre un compteur provisoire ; à voir de cas en cas.

Valérie Hirt : cite l'art qui se trouve dans d'autres règlements où l'on pose un compteur. Les chantiers devraient également le faire.

Rémy Favre : tout est dans le règlement. Le problème est simple car le concessionnaire agréé fait tout le travail de pose et de maintien et s'il s'agit d'une nouvelle construction tout est fait directement, la Municipalité pose de toute façon un compteur.

Valérie Hirt : oui autant que le compteur soit directement mis. Sur tous les règlements, ce point est mis distinctement.

Rémy Favre : Les compteurs ne sont pas plus chers qu'ils étaient. L'idée est de mettre Fr. 20.- au lieu de Fr. 10.- car on installe que des 20 à 32 mm afin d'avoir moins de perte.

Fr. 400.- étant à peu près le prix de la mise en place, cela prend beaucoup de temps. Le règlement est valable 15 ans et on ne sera pas autofinancé pour l'eau.

Valérie Hirt : l'eau doit être rentable, principe du pollueur payeur. Avez-vous pensé prendre une moyenne en Suisse ? On compte tant par habitant et ceux qui consomment plus ont des taxes plus élevées, afin qu'ils soient conscients ?

Rémy Favre : ceci n'est pas légal. On ne peut pas dire : celui qui met plus de poubelles paient plus. On doit faire des incitations par d'autres biais mais on ne peut pas mettre de quota maximum par personne. On doit respecter les façons de vivre des gens et on ne doit pas intervenir, l'essentiel c'est qu'ils paient. En faisant des restrictions quand nos pompes tournaient dans le vide l'eau ne manquait pas.

Eric Cherpillod : comment avez-vous trouvé le prix de Fr. 2.50 ?

Rémy Favre : on a fait une simulation. Avec la loi, on devrait être à plus de Fr. 4.-. La boursière a ressorti la moyenne des trois dernières années. Et nous, nous sommes actuellement à Fr. 1.90. Le saut est trop grand, nous allons nous approcher de ces Fr. 4.- petit à petit.

Pierre Béda : art 48. Pourquoi ne pas avoir inclus dans le tableau des incidences financières un tarif différent pour les spécialités ?

Rémy Favre : il s'agit d'une estimation de la Municipalité. On s'adaptera en restant dans ce qui se faisait et bénéficier de la taxe si l'on construit une maison. On devra quantifier un jour ou l'autre mais pour le moment cela est difficile de le mettre dans règlement. Il faudrait mettre une annexe et le Conseil Communal décide. Ce n'est peut-être pas la meilleure voie.

Pierre Béda : les installations principales doivent s'autofinancer ? C'est quoi une installation principale ?

Rémy Favre : on n'est pas dans la vérité car on ne demande pas Fr. 4.- donc on n'est pas autofinancé.

Pierre Béda : sur le règlement communal de la distribution de l'eau, Art 41 du règlement « tout bâtiment reconstruit après sinistre », allons-nous retaxer après un sinistre ?

Rémy Favre : on s'est basé de manière générale s'il se fait autre chose sur ce bâtiment on re-taxe sur le nouvel appartement.

Blaise Rion : prévision pour 2018 les tarifs feront donc l'objet d'un autre préavis ?

Rémy Favre : on va relever les compteurs durant le 3^{ème} trimestre et c'est à partir de ce moment qu'il y aura les nouveaux tarifs pour l'eau. On est déjà en retard. On va demander ces taxes pour le 1.1.2018 et l'eau lors du passage dès octobre 2017.

Blaise Rion : ce n'est pas prévision mais préavis ?

Rémy Favre : nous sommes déjà à ce prix. On attend car on n'a pas encore le retour du Conseil tant que la décision de ce soir n'est pas acceptée.

Vous nous donnez une fourchette et nous on reste dans la fourchette. Ce montant ne pouvait pas être mis avant la décision

Fabienne Wampfler : Est-ce qu'il y a des dispositions particulières si durant un chantier un tuyau lâche et une grosse perte d'eau ? Il y a-t-il d'une taxe ?

Rémy Favre : pas prévu dans ce règlement. Si intentionnellement on casse un tuyau, on peut facturer ça à une entreprise qui le fait. Il y a des assurances pour les parties lésées.

Le président lit le règlement, par chapitre et demande modifications ou questions.

Valérie Hirt : Ne faudrait-il pas mettre « toute nouvelle construction doit avoir un compteur » ? Et voir ce que chaque chantier consomme ? Art 15.3 comme sur le texte type des règlements alentour.

Rémy Favre : le problème c'est que c'est le compteur des abonnés. Tout est là et en réalité durant les constructions on a placé un compteur au bord de la route. Je ne pense pas que ce soit dans le bon chapitre.

Michel Anex : on installait un compteur pour les travaux dans certaines communes et l'on reste sur place pour le contrôle, on sort peu de m3. Ceci est contraignant et ne présente que des inconvénients.

Valérie Hirt : quand mettais-tu les compteurs ?

Michel Anex : dès le début de la construction, des travaux.

Vuagniaux Sylvain : je travaille à Vucherens et tout est facturé et ça ne pose aucun problème.

Le président demande si Valérie Hirt maintient l'insertion de l'art. 15.3 au règlement ?

Valérie Hirt : oui je maintiens.

Le texte de l'amendement proposé est le suivant :

« Art 15.3 Lorsque l'eau doit être fournie à un chantier, un compteur et un clapet anti-retour sont posés provisoirement en même temps qu'est installée une vanne de prise. »

Article ajouté au règlement principal.

Votation sur l'amendement art. 15.3

Levé de cartes vertes : 13 cartes levées

Avis contraires 5

Abstentions 5

L'amendement art. 15.3 est accepté.

Votation de cette partie du règlement : 1 à 49 avec la modification.

Accepté par 24 voix et une abstention.

Modification des tarifs article par article. Le Président lit.

Adoption de l'annexe 1 dans son ensemble.

Opposition abstention aucune. Adoption de l'annexe à l'unanimité.

Adoption du préavis 03/2017.

Opposition.

Abstention.

Est accepté à l'unanimité.

Décision

Le préavis 03/17 – Adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau est accepté avec l'ajout de l'art. 15.3.

4) <u>PREAVIS 04/17 : DEMANDE D'UN CREDIT DE FR 14'500.- POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE</u>
--

Commission de gestion : Luc Olivier Bünzli, Sylvain Vuagniaux, Ghislain Grosjean
--

Présentation par la Municipalité

Etienne Cherpillod

Achat d'une nouvelle machine tondeuse pour la place de jeux et les bords de route. Déchets à zéro (plus de gazon) et simplifiant les employés communaux. Machine professionnelle d'Allemagne solide et pratique.

Rapport de la commission de gestion

Leur rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Pierre Béda : est-ce qu'il peut aller dans les pentes ?

Etienne Cherpillod : oui. Essais sur la rampe vers le cimetière. Fonctionne très bien sur les talus et est très maniable. Je rappelle que le conducteur est responsable.

Fabienne Wampfler : de quel pays fabricant ?

Etienne Cherpillod : allemande et nous l'achetons au garage Moret à Savigny.

Pierre Béda : immatriculé ? Taxe ou impôt ?

Etienne Cherpillod : seulement routes communales et pas immatriculée. Homologuée. Seulement pour Vucherens. Les employés décideront s'il faut aller au Point de vue.

Camille Troillet : assurance ? Si accrochage sur la route ?

Etienne Cherpillod : RC seulement.

Décision

Le préavis 04/17 – Demande d'un crédit de **Fr. 14'500.-** pour l'achat d'une tondeuse autoportée est accepté à l'unanimité.

5) INFORMATION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RENDRE UN AVIS SUR LE PLAFOND DE L'ENDETTEMENT DE L'ASIJ

Commission de gestion : André Savary, Frédérique Plasschaert Marengo, Catherine Winkler, Pierre Béda et Julien Mortier

André Savary

Nous avons établi un rapport « projet de préavis ». Pour augmenter le plafond.

Lecture de la première partie.

Frédérique Plasschaert Marengo, Catherine Winkler, Pierre Béda, Julien Mortier et André Savary, ont obtenu toutes les informations.

Points relevés :

- Ce projet aurait dû nous être soumis après l'étude de faisabilité du nouveau collège de Carrouge ;
- Un tableau récapitulatif par commune des coûts engendrés est demandé ;
- Le montant de 64 millions ne doit pas être dépassé.
- Le Comité de l'ASIJ doit chercher à optimiser au maximum les coûts de construction.

En conclusion :

La Commission est consciente de la nécessité d'engager de nouveaux frais, mais cela doit être budgétisé de façon optimale. **Le projet doit être complété afin que le préavis présenté aux différents législatifs soit adopté par la majorité des communes de l'ASIJ.**

Julien Mortier : en tant que délégué de l'ASIJ, on doit se prononcer à ce sujet. La question d'augmentation n'est pas à remettre en question car le besoin est réel. On vous donnera plus d'informations avec le préavis officiel.

Présentation par la Municipalité

Aucune information supplémentaire.

6) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Nathalie Vuagniaux : merci pour le vote pour la sécurité routière. Nous devons aller de l'avant, chacun peut faire des propositions et nous aider à trouver des solutions.

Valérie Hirt : Il y a des choses inadmissibles à la déchèterie. Dans les déchets encombrants, il y a des chaussures, tapis de douche, pot de fleurs, litres d'huile... Le tout passe dans les sacs plastiques. Il faudrait ouvrir cette benne seulement en présence des employés. Ce n'est pas aux autres contribuables de payer.

Denis Grosjean : Effectivement ce n'est pas correct. Je l'ai constaté lundi matin. Nous avons traité ce dossier en Municipalité. Urbain est sur le dossier et nous sommes conscients que cela devient de pire en pire, selon les employés communaux.

Eric Cherpillod : A la route de la Gotte, les sapins débordent sur la route chez M. Resin. Il faudrait lui demander de les couper.

Sébastien Cherpillod : Il y a trop de mêmes Conseillers sur les mêmes commissions.

Jean-Blaise Held : correct. Pour cette fois, Camille Troillet a dû remplacer au dernier moment.

Blaise Rion : augmentation bus 62. Ne pourrait-il pas passer à 6h à Vucherens ?

Oxana Gueissaz : consultation à mi-mai. Nous devons envoyer toutes les demandes sur leur site car ils vont augmenter la cadence. Rien n'est encore défini.

Valérie Hirt : La peinture des arrêts de bus scolaire a été refaite au pilier public et au collège, mais rien à La Râpe. Pourquoi ? Est-ce en discussion ?

Etienne Cherpillod : les arrêts de bus ont été repeints au panneau d'affichage et au collège. Suite à la discussion avec Urbain et Sébastien, aucun arrêt n'a été peint à la Râpe, car aucun arrêt n'est défini.

Valérie Hirt : A l'arrêt du pilier public, pourquoi y a-t-il eu une modification du cheminement des bus. Pourquoi la zone d'attente se situe-t-elle côté route et pas côté ilot ?

Etienne Cherpillod : le bureau Christe et Gyax a défini le circuit du bus comme indiqué et ceci en tenant compte de l'accès à la déchèterie. Les enfants montent et descendent côté ancienne Poste.

Valérie Hirt : « Bus » a été peint dans le mauvais sens.

Etienne Cherpillod : le sens de l'écriture n'est pas le plus important. Tous les chauffeurs doivent s'arrêter sur le rectangle jaune. Il n'y aura pas d'accident.

Hélène Genet : dans ma lettre du mois de novembre, j'ai demandé pourquoi M. Stettler arrivait dans ce sens. J'ai écrit que c'était dangereux car il n'y a aucune visibilité. Et maintenant tout le monde doit passer dans ce sens. C'est complètement illogique.

Rémy Favre : la modification des signaux dans la commune a été faite avec le service des routes. Cet ilot n'est pas un ilot pour les enfants. Selon le canton, M. Stettler fait juste.

Hélène Genet : pourquoi avoir mis un parc pour les vélos sur l'ilot ?

Nathalie Vuagniaux : en tant que maman et membre de la sécurité routière, je n'entends que des plaintes. Les enfants doivent attendre au milieu de la route. Ce n'est pas de votre faute mais c'est à l'envers du bon sens. Il faut trouver une solution.

Sébastien Cherpillod : laisser faire les chauffeurs n'est pas la solution.

Marie-Claire Anex : l'arrêt est très dangereux et les enfants courent dans tous les sens.

Etienne Cherpillod : On ne peut pas changer. Il y aura zéro accident.

Julien Mortier : je constate qu'aucun rapport d'étude n'a été rapporté. Cela fait 10 minutes que l'on parle sécurité.

Denis Grosjean : vos soucis sont les mêmes que le bureau Christe & Gyax. Toute la sécurité du carrefour va se concrétiser en début d'année prochaine.

Catherine Winkler : si on a une commission de la sécurité routière, c'est pour qu'elle soit au courant. On n'était pas au courant et vous avez pris une décision sans nous en informer.

Rémy Favre : La Municipalité a respecté la décision de l'Etat, M. Brandt. L'ilot n'est pas un arrêt de bus. La commune ne doit pas aller dans l'autre sens.

Sébastien Cherpillod : la circulation est dictée pour les véhicules et les piétons.

Daniel Gallay : tant que la déchèterie est aussi dans le secteur, il y aura un problème. On accède quotidiennement à la déchetterie.

Le point 6 est terminé.

Le Président laisse la parole au syndic.

Denis Grosjean : je désire traiter encore un sujet délicat, tenant compte des conséquences. La Municipalité désire vos avis.

Projet d'une nouvelle ligne de Bus :

Syens-Vucherens-Vuillens-Le Borgeau-Carrouge-Mézières.

Ce serait un bus de ligne qui circule à travers le village avec un bus grandeur standard.

Est-ce que c'est une fabuleuse opportunité ou non ? Favorable ou défavorable ?

Oxana Gueissaz : prolongation de la ligne 383. Le bus Car Postal passerait par Carrouge-Borgeaud-Vuillens-Vucherens-La Râpe et descendrait direction Moudon pour s'arrêter à la Râpe direction Syens. 8 courses du lundi au vendredi. Aller et retour dans le village. A la Râpe dès 6h21 (deux passages le matin, un à midi, et un l'après-midi).

Denis Grosjean:

Positif : gratuit si les autres villages disent oui (au moins 4). Tendances : moins de bus scolaires et plus de bus de ligne. La Râpe continuerait d'être desservie car les passages de la ligne 62 vont être supprimés. Avantage régional : permet aux élèves de rentrer à midi pour manger.

Négatif : problème de croisement car la route est étroite. Cette ligne ne va pas intéresser beaucoup de monde car les gens viennent devant les Trois Suisses pour prendre la ligne directe. Les horaires sont calqués plus pour les élèves que pour les pendulaires.

Avis du bureau Christe & Gygax : aucun problème de sécurité car il n'y a pas beaucoup de circulation dans notre village. Il y aura un problème de confort, de croisement, de visibilité et en principe le bus à la priorité. De leur avis c'est possible moyennement quelques aménagements.

Denis Grosjean demande l'avis du Conseil Communal.

Fabienne Wampfler : le bus va faire une boucle, l'intérêt est donc pour la Râpe. Quel temps de trajet de la Râpe au collège de Mézières ?

Denis Grosjean : Le temps est de 24 minutes pour aller au collège.

Valérie Hirt : refaire les aménagements ? Charge à la commune ou au concessionnaire ?

Denis Grosjean : un simple marquage au sol ne coûtera rien à la commune par contre un arrêt aux normes si.

Valérie Hirt : peut-on choisir ?

Denis Grosjean : oui. La Râpe a un arrêt complet. Et vers l'Eglise également.

Valérie Hirt : les horaires étant fixé au mois de mai on pourra sans autre se retourner ?

Denis Grosjean : oui.

Luc Olivier Bünzli : pourquoi est-ce que je ne passe pas à travers le village ? Car Vucherens a peu de circulation. Mon instinct sera de dire que je préfère passer par la grande route. Je ne vois pas le bus faire le grand contour du village. Il y a un réel manque de visibilité.

Julien Mortier : je reviens sur le point 5 (sécurité routière). Avec le bus, sans le bus. Ce n'est pas clair et cela manque de cohérence.

Denis Grosjean : cela fait un mois que l'on nous a proposé ce projet.

Oxana Gueissaz : j'habite à la Râpe. Une ligne de bus qui desservirait la Râpe serait bien.

Etienne Cherpillod : un essai a été fait avec le car postal dans les deux sens avec des croisements. Cela s'est bien passé. Les élèves de la Râpe, dès la 7^{ème} Harnos, arriveront à Mézières à 7.30 et l'après-midi à l'heure également.

Fabienne Wampfler : jusqu'à la 7^{ème}, les petits bus sont conservés ?

Etienne Cherpillod : oui

Blaise Rion : combien de personnes seraient-elles concernées par ces bus ?

Denis Grosjean : quelques-uns en haut, au milieu du village et à la Râpe. On a des chiffres mais ils ne sont pas justes. C'est un sondage.

Etienne Cherpillod : les élèves sont une vingtaine sur Vuillens, Vucherens 4-6, la Râpe 4-6. Environ 40 au total avec tous les villages.

Valérie Hirt : Si tout est négatif comment cela se passe ? Doivent-ils de toute façon transiter par Vucherens ?

Denis Grosjean : on a demandé qu'il passe par les grands axes. Si on dit non, il n'existera pas.

Ghislain Grosjean : je prends la route pour Yverdon. Il y a beaucoup de croisements on s'habitue dans les villages où il y a des cars, on fait plus attention. Les gens roulant vite seront fautifs et cela ralentira la circulation. Il faudrait profiter de ce moment-là pour refaire la sécurité et l'étude. Il faudrait accepter cette ligne.

Nathalie Vuagniaux : on est sûr que plus aucun bus TL ne desservira la Râpe ?

Oxana Gueissaz : oui c'est sûr, car ce n'est pas rentable pour les TL. Dès décembre 2017.

Gilbert Grin : en tant que chauffeur poids lourd, je constate qu'il n'y a personne à Vucherens. S'il y a la possibilité d'avoir un bus, c'est bien.

Pierre Bêda : affaissement de la route. La chaussée va se dégrader ? La commune va payer ?

Denis Grosjean : le bus est plus léger que le chargement des paysans.

Sébastien Cherpillod : si c'est le poids qui compte alors on limite les camions de boissons, de mazout ou autre. C'est écologique. Si ce n'est pas trop cher, c'est l'occasion.

Eric Cherpillod : je suis pour ce bus mais avec le matériel d'exploitant agricole, il faudra prévoir assez d'espaces de croisement.

Le Président demande alors de lever la main pour un sondage :

Très favorable 6

A voir 13

Ce n'est pas une bonne idée 2

Aucune idée

--

Plutôt bonne idée 10

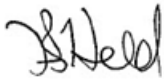
Sûrement mauvaise idée 5

--

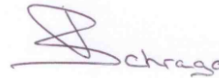
Conclusion du syndic qui remercie le Conseil Communal. Le contrat durera deux ans et ensuite on peut l'annuler. Si c'est positif, on continuera et on rendra service aux habitants de la Râpe et de Vuillens.

Le Président souhaite une belle fin de soirée à tous les membres.

La séance est levée à 23h06



Président
Jean-Blaise Held



Secrétaire
Véronique Schrago